

Rapport urbanistique et environnemental relatif à la mise en œuvre de la zone d'aménagement communal concerté « Rue des Roses » à MEIX-DEVANT-VIRTON

Brève description du projet

<u>Projet</u> :	Urbanisation de la ZACC en vue de compléter le maillage urbain existant et de proposer un réel nouveau quartier
<u>Localisation</u> :	rue des Roses

Contexte de l'avis

<u>Date de réception du dossier</u> :	09 juin 2017
<u>Référence légale</u> :	Article 33 du CWATUP
<u>Portée de l'avis</u> :	rapport urbanistique et environnemental

AVIS


La CRAT remet un avis favorable sur le rapport urbanistique et environnemental qui met en œuvre la zone d'aménagement communal concerté « rue des Roses ».

La CRAT relève que le projet consiste à urbaniser des terrains à proximité immédiate du village de Meix-devant-Virton. Cette urbanisation participe à la continuité du village et au respect de ses caractéristiques, en préservant notamment les arbres et haies existants et en intégrant les habitations dans le relief.

La CRAT apprécie que la mise en œuvre de cette ZACC envisage de créer un nouveau quartier qui prévoit les infrastructures nécessaires pour répondre à des besoins tant en termes de logements diversifiés, de mixité des fonctions et d'une urbanisation soutenable du milieu rural. Cette urbanisation participera à la redensification du village et au ralentissement de la dispersion des nouveaux logements dans les petits hameaux de la commune.

Elle regrette la faiblesse de l'analyse des impacts de la mise en œuvre de la zone sur l'activité agricole. Elle suggère également, au vu du développement progressif de la ZACC, de maintenir l'activité agricole en place aussi longtemps que possible.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président